



**PRÉFET
DE LA GIRONDE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de la Citoyenneté et de la Légalité
Bureau des Élections
et de l'Administration générale**

BRÈVE ÉLECTIONS N°7 du 18 juillet 2024

ÉLECTIONS DES CHAMBRES D'AGRICULTURE 2025

Madame le maire,

Monsieur le maire,

Dans la perspective des prochaines élections des chambres d'agriculture pour 2025, je vous remercie de bien vouloir afficher dans votre mairie et avant le lundi 22 juillet minuit les documents suivants que vous trouverez en pièces jointes :

- le décret 2024-817 du 8 juillet 2024 relatif à la composition des chambres d'agriculture et à l'élection de leurs membres,
- l'arrêté ministériel du 12 avril 2024 convoquant les électeurs pour l'élection des membres des chambres d'agriculture,
- l'arrêté préfectoral de 2019 sur les organisations syndicales agricoles du département de Gironde habilitées à siéger au sein des commissions et organismes départementaux.
- l'avis de révision des listes électorales

Le bureau des élections reste à votre disposition pour tout complément d'information.

Bureau des élections

05 56 90 62 72